

# COMMUNE DE PEILLE

## ARRETE MUNICIPAL N°87/2022

### AUTORISATION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de la Commune de PEILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et 2213-1 et suivants ;

VU le code de la route et notamment son article R 130-10/I-4 ;

VU le code pénal et notamment les articles 131-13 et R 610-5 ;

VU la demande d'une administrée en vue d'organiser un baptême

Considérant que pour cette raison, il y a lieu de réglementer l'occupation du jeu de boules Lascaris à Peille, le samedi 18 juin 2022 de 08h00 à 19h00, dans l'intérêt de la sécurité publique notamment.

### ARRETE :

**Article 1 : Le jeu de boules « Lascaris » à Peille sera réservé le samedi 18 juin 2022 de 08h00 à 19h00 dans le cadre de l'organisation d'un baptême.**

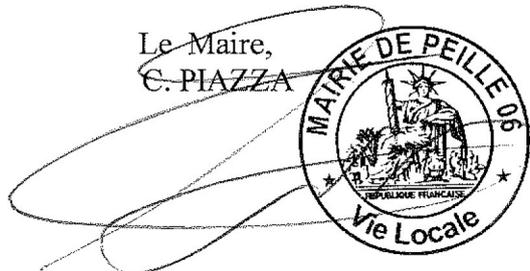
**Article 3 :** Celui-ci est placée sous l'entière responsabilité de l'organisateur. La présente autorisation doit être en possession de la personne qui est sur place et doit la présenter à toute réquisition.

**Article 4 :** Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de L'Escarène,
- L'organisateur

Fait à Peille, le 13/06/2022

Le Maire,  
C. PIAZZA



**Le Maire :**

- informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28 novembre 1983 concernant les relations entre l'Administration et les usagers, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nice (18 Avenue des Fleurs, CS 61039, 06050 NICE CEDEX 1) dans un délai de deux mois à partir de sa publication ou notification